



Compte rendu du CHS-CT de la DISI Sud-Ouest du 4/10/2012

Ce deuxième CHS de la DISI Sud-Ouest a permis de dresser un bilan du fonctionnement du comité. La CGT a tenu à faire ce bilan pour montrer où se situent les dysfonctionnements et en espérant que des réponses soient apportées par la Direction :

- Le premier PV du CHS du 31/05/2012 a été transmis tardivement et ne retraçait pas le détail des débats.

- Le secrétaire du comité a un rôle d'impulsion et de suivi ; il peut proposer de compléter ou modifier le PV mais c'est à la Direction de le rédiger de manière détaillée.

Sur le suivi des dépenses : la CGT propose que ne soient adressés au secrétaire (qui le transmettra à toutes les OS) que les devis dont le montant serait > de 50€ au devis initial. Ceci afin d'éviter des allers retours ralentissant les achats.

- La CGT propose également qu'un tableau du suivi des dépenses soit diffusé régulièrement sur Ulysse-DISI ou soit envoyé tous les 15j ou tous les mois. Cela permettra aux OS et aux ESI d'être mieux informés.

- Autre proposition : l'élaboration d'un calendrier prévisionnel des visites des sites afin que les dates soient connues à l'avance.

De même la CGT propose une rencontre régulière entre la secrétaire du comité et l'ACMO de la DISI (tous les 15j).

Le Directeur a reconnu les problèmes que nous évoquons et assume l'entière responsabilité des dysfonctionnements. La réorganisation en cours à la DISI devrait permettre de résoudre ces difficultés. La nomination de M. Attemis comme correspondant ACMO de la DISI va dans ce sens.

Il a répondu favorablement à nos propositions d'amélioration du fonctionnement du comité. De la parole aux actes ! La DISI existe depuis un an. Ce qui au départ pouvait apparaître comme « normal », vu les problèmes liés à la création de cette structure et à sa mise en place, devient aujourd'hui anormal ! Le Directeur assume toute la responsabilité de ces problèmes. Certes, mais nous lui demandons maintenant qu'il prenne les mesures nécessaires pour que le CHS-CT de la DISI fonctionne normalement.

Rappel

Le 1er CHS de la DISI-SO s'était tenu le 31/05/2012. A cette occasion Geneviève BOURREL (ESI Bx Océan) de la section CGT de la DISI avait été élu secrétaire du comité. Rôle du secrétaire : « *il contribue au bon fonctionnement, assure un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité* ». Lors de ce CHS le budget 2012 avait été examiné :

- dotation budgétaire : sur la base de 435 agents (125 €/agent) : 54.466€.

- après application d'une réserve « habituelle » de 6% et d'une réserve républicaine de 20 % liée aux élections présidentielles, le budget disponible pour cette année s'élevait à 40.959 €.

Ordre du jour du CHS du 4.10.2012

- Approbation PV du CHSCT du 31/05/12.
- Interventions de Mr Espinat (ISS) sur le sujet amiante.
- Budget 2012.
- Examen des Registres Hygiène et sécurité.
- DUERP.
- Points divers.

Représentants CGT au CHS-CT

Geneviève BOURREL,	ESI Bx Océan, titulaire
Martine BLASZCZYNSKI,	ESI Poitiers, titulaire
Pascal BLAIN,	ESI Toulouse, titulaire
Béatrice BOISSON,	ESI Poitiers, suppléante
François LAULHERE,	ESI Bx Océan, suppléant
Louis RUMEAU,	ESI Bx Garonne, suppléant

Geneviève BOURREL est secrétaire du CHS-CT

PV du CHS du 31/05/2012 :

Vote : POUR par tous les membres du comité.

AMIANTE

Communication de M. Espinat (ISST) sur le dossier amiante :

Le secrétariat général a mis à disposition un nouveau guide sur le risque amiante. Il a été validé par le CHS ministériel et les différentes administrations centrales de Bercy. Ce document sera annexé au PV. Sur l'amiante un texte de 2001 a modifié le texte de 1996 : le repérage étendu de l'amiante (dalles, colles, cloisons...). Il s'agit que de repérages visuels : passage dans les bâtiments et visuellement ils repèrent (des prélèvements sont possibles). Un DTA dossier technique amiante doit être constitué.

Le DTA ne garantit pas qu'il n'y ait pas d'amiante (visuel) => d'où lorsque il y a des travaux destructifs une nouvelle recherche doit être faite. Les agents peuvent demander à consulter le DTA. Les directions doivent nommer un responsable du DTA (à terme il y aura une centralisation à l'antenne immobilière de Nantes pour mise à jour d'une base de données).

On ne fait plus de distinction « friable / non friable ». Maintenant dans le code de la santé publique il y a une liste A (anciens friables), une liste B (autres matériaux non friables) et une liste C (cumul des deux mais en cas de démolition).

La plan d'action ministériel de 2009 ajoute d'autres règles : par exemple, la surveillance triennale.

Sur la signalétique à mettre en place : c'est à l'initiative des directions locales.

Une discussion s'est engagée sur l'application stricte ou pas de **la réglementation concernant la signalétique** indiquant la présence d'amiante dans les locaux. L'inspecteur santé et sécurité au travail pense que cet affichage n'est pas indispensable. Il peut être anxiogène et avoir des résultats contre productifs dans le sens où des zones contaminées peuvent ne pas être signalées et donc négligées par les intervenants extérieurs. Dans tout les cas cet étiquetage se fera seulement dans le périmètre occupé par la DISI.

Dans le cas de la cité administrative de Bordeaux toute décision concernant des travaux effectués à la cité doit être validée par la CARSAT et une direction de la Préfecture (DDTM). Avant tout chantier, chaque direction donneuse d'ordre doit donc en référer au gestionnaire de site et doit avoir l'accord des services de la Préfecture.



Il faut communiquer le DTA (Dossier Technique Amiante) aux entreprises autorisées à faire des travaux. En dehors de la constatation visuelle qui a été faite, il doit y avoir une recherche d'amiante pouvant être cachée. Le DTA doit être mis à jour régulièrement, si besoin, et peut être consulté par tous les agents.

Les OS font remarquer que la documentation amiante aurait pu être envoyé avec les autres documents préparatoires. Le DISI nous a assuré qu'un support serait disponible en décembre ou au plus tard début 2013 afin de communiquer sur le sujet. Des réunions d'information seront aussi organisées.

Les OS ont demandé un DTA actualisé pour tous les ESI. Le DISI va demander le nouveau DTA pour le communiquer aux OS. Un point d'étape concernant les contraintes liées à l'amiante sera mis en place. Un CHS sera consacré au sujet amiante.

Concernant le déménagement d'une partie de l'ESI Bx Garonne au sein de l'ESI Bx Océan, nous avons évoqué le fait qu'il avait été envisagé un chantier en parallèle du chantier global afin de désamianter le RDC de l'ESI Bx Océan (350m² disponibles).

Le DISI a précisé que le sujet avait été soumis à la DDTM par le secrétariat général mais que le verdict serait probablement négatif. Il a dit aussi ne pas avoir lui-même beaucoup d'information sur le désamiantage de la cité administrative de Bordeaux... Une société va être chargée de la communication sur l'opération de désamiantage de la cité. Le plan désamiantage n'est pas en avance ...

Plus d'infos ==>

Le lien sur Alize, dossier amiante : http://monalize.alize/gcp/pages/site/alize/lang/fr/Accueil/Espace_des_direction/Secretariat_general_32400/Guide_de_prevention_

BUDGET 2012 DU CHS-CT - avancement

Dotation : **40.959€**

Dépenses engagées : 28.668€

Montants payés : 7.250€

Disponible : **12.291€**

Suite à une information donnée en séance il semblerait que nous ayons le solde de la dotation à savoir 10 000€ de plus.

Les OS ont fait remarquer la difficulté de suivre les dépenses (manque de devis précis, propositions de dépenses arrivées la veille de la réunion, pas de réunion préparatoire sur certains sites alors que cela avait été acté lors du CHS CT du 31 mai 2012...). Aucun document synthétique n'a été proposé par la direction pour faciliter le bon déroulement de la réunion.

La CGT a demandé à avoir une hiérarchie dans l'étude des dépenses comme cela s'était fait lors du premier CHS CT. Après avoir étudié les dépenses en instance nous avons balayé les registres hygiène et sécurité afin de voir s'ils contenaient de nouvelles demandes.

Le tableau que nous publions reprend les propositions en suspens ou annulées et les nouvelles propositions retenues :

Les OS ont demandé un suivi des demandes faites dans les registres Hygiène et sécurité qui concernent les DDFIP ou DRFIP. La secrétaire du CHS recevra une copie de ce qui a été transmis aux directions et des réponses qui ont été fournies, à charge de les diffuser aux autres OS.

Suite à la lecture du cahier CHS de l' ESI de Poitiers, une tentative de discussion s'est engagée sur les open-space et la problématique de promiscuité entre les agents. Étant donné l'absence de réponse et de devis, le Président n'entame aucune discussion à ce sujet.

Au vue des registres Hygiène et sécurité, il existe des problèmes d'hygiène sur de nombreux sites y compris CID excentrées. Nous avons demandé le nouveau contrat de nettoyage de la Cité administrative concernant les locaux de l' ESI Bordeaux Océan, idem à l' ESI Bordeaux Garonne. Les contrats étant discutés à minima il est difficile de faire améliorer les prestations. Nous pensons que ce problème doit remonter au plan national.

La CGT souligne l'intérêt qu'il y a de servir les Registres Hygiène et Sécurité dans les ESI. La direction de l'ESI est tenue de répondre aux remarques et observations des collègues. Ces réponses doivent être portées à la connaissance des personnels avant le CHS. Par ailleurs, la CGT prend appui sur ces registres pour faire avancer les demandes des personnels que ce soit à travers du budget du CHS-CT, lorsque la demande relève de ce budget, ou en demandant à la direction de la prendre en charge à travers la dotation de fonctionnement des établissements.

ETABLISSEMENTS	BESOINS	acté au CHS du 31/05/2012	nouvelles propositions CHS du 4/10	REJET ou attente	OBSERVATIONS
ESI BDX Océan	vêtement magasinier			300,00 €	payé par DGF
	formation init élect BE/BS pour SIL		2 536,00 €		
ESI BDX Garonne	siège ergonomique		230,00 €		attente la livraison des stores pour voir si les abat-jours sont indispensables
	4 abat-jours	50,00 €			
	masques anti poussière	100,00 €			
	15 paires de gants manutention			200,00 €	payé par DGF
	15 blouses blanches en coton			400,00 €	payé par DGF
	17 paires de chaussures de protection à 150€			2 550,00 €	payé par DGF
ESI POITIERS	10 filtres tubes fluo à 13€			130,00 €	
	1 lampe sur pied CQ UNIX		1 289,00 €		
	formation haute tension			1 258,34 €	
	motorisation 6 volets roulants			6 996,60 €	
	Volets (réparations)		665,00 €		
	doublage fenêtres accueil				
	doublage (suite)		2 000,00 €		
	éclairage de sécurité remplacement blocs brunet		2 800,00 €		
chariot pour bobine finition		510,00 €			
ESI TOULOUSE	souris ergonomique			118,00 €	se rapprocher du médecin de prévention avant tout achat
	formation secourisme recyclage	750,00 €			
	habilitations électriques 950€/10pers			REJET	Concerne 16 agents
	contrat entretien fontaine à eau (574,08)			11 504,08 €	
	aménagement menuiserie				
	formation équipier 1ère intervention		210,00 €		
	recyclage habilitation électrique (CID)		2 000,00 €		attente recensement et devis
Casque téléphonique					
DISI siège	2 écrans 22 pouces			400,00 €	concerne DGF

